

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.*

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, *place de la Bourse, n° 8.*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 16 septembre.

LA TRIBUNE ET LA PRESSE.

Pendant les cinq ans que la presse a été à peu près libre dans son allure, les publicistes patriotes, dégagés de toutes les formes parlementaires, de toutes les considérations d'étiquette et de convenances dans lesquelles se trouvaient enlacés les orateurs de l'opposition, avaient pris sur le parti populaire tout entier, une influence suprême; leurs noms étaient les noms connus de tous, et les plus répétés; ils étaient les véritables chefs de la France mécontente, contre les rassasiés. Les députés réduits à suivre de loin la marche des journalistes, se ressentant de l'origine semi-aristocratique de leur mandat, ne pouvaient dominer le mouvement des esprits; par le malheur de leur position, ils se trouvaient souvent en dissidence avec la presse; souvent aussi, le dirons-nous, un esprit de jalousie portait l'opposition de la tribune à blâmer l'opposition de la presse, et souvent la presse exprimait de dures vérités contre la tribune.

Dans cet état de choses, il était advenu que la chambre des députés était presque au niveau de la chambre des pairs par sa complète inutilité dans le jeu de la machine politique. Tout se passait entre l'administration qui se défendait et l'opposition populaire qui attaquait. Nous avons dit que le gouvernement monarchique et constitutionnel n'était pas de force à recevoir ainsi des attaques à découvert; composé de fictions, de suppositions, de principes convenus, il a bien fait, à notre avis, de les mettre en dehors de la discussion.

Le gouvernement monarchique a cherché son salut dans les nouvelles lois et, dans son propre intérêt, il a bien fait d'y recourir; ce n'est pas nous qui trouverons étonnant ou ridicule que M. Thiers cherche à rester ministre, et que tous ceux, grands et petits, qui vivent actuellement du budget aient voulu se conserver le plus long-temps possible les lucratives fonctions qui les engraisent.

Mais il arrive que, par les nouvelles lois, la presse est soumise maintenant aux mêmes entraves que la tribune; la tribune nécessairement va prendre sur sa rivale (indépendamment de la valeur personnelle des journalistes et des orateurs) tout l'ascendant qu'elle a eu alors que Foy et Casimir Périer donnaient le mot d'ordre au parti, et entraînaient sur leurs traces le *Constitutionnel* et le *Courrier Français*.

Le rôle de l'opposition dans la chambre va grandir, et par cela même il aura bien plus d'attraits pour les esprits indépendants et désireux de popularité et de gloire, comme il s'en trouve beaucoup parmi nos députés; les questions politiques deviendront comme autrefois des questions personnelles que l'opposition aura un intérêt direct à faire résoudre, parce qu'elles amèneront des succès d'éloquence, des changements de portefeuille dont l'opposition pourra profiter; avant la loi-Persil les avantages acquis par l'opposition de la tribune ne lui auraient servi à rien; la presse les avait demandés plus complets et plus prompts; l'honneur du triomphe lui en serait revenu; aussi la tribune n'a-t-elle pas obtenu un seul véritable succès pour la cause populaire. L'hérédité de la pairie a été détruite malgré le principe monarchique-constitutionnel; mais ce n'est pas la tribune qui a obtenu cette victoire; c'est la presse, ce sont les manifestations populaires de l'opinion générale. Les forts de Paris, malgré le principe monarchique qui laisse la défense militaire du royaume entre les mains des ministres, n'ont pas été élevés; est-ce la tribune qui les a arrêtés? non: c'est la résistance de la population, c'est la presse.

Ainsi toujours la cause patriote n'a rien gagné dans la chambre et ne pouvait rien y gagner. Voilà pourquoi l'opposition était si faible, si peu compacte: elle avait la conscience de sa parfaite inutilité, elle ne ralliait autour d'elle aucun des hommes qui cherchent avant tout dans leur plan de conduite un gage de réussite et l'espoir d'un résultat avantageux pour eux-mêmes.

Les lois nouvelles mettent l'opposition constitutionnelle sur un autre terrain; les répugnances de l'opinion publique, les vœux du pays, ce ne sera plus la presse qui les traduira, qui les interprétera dans un langage et sous une forme que la tribune ne pourra pas accepter; au contraire, la presse ne parlera plus que la langue de la tribune, langue de circonlocutions et de restrictions, dans laquelle l'orateur aura des avantages incontestables sur le publiciste.

L'opposition de tribune sera désormais plus redoutée par le gouvernement: le ministère la laissait de côté, lorsqu'il avait des ennemis plus redoutables à combattre; et c'est bien plus au *National* qu'à MM. Od.-Barrot ou Pagès (de l'Arriège) que M. Thiers répondait dans ses discours. C'est encore là un nouvel avantage pour l'opposition constitutionnelle; il y a dans la chambre des hommes qui trouvaient beau de lutter contre la presse, parce que la presse était puissante, qui seront tout portés à lutter contre le ministère, maintenant qu'il est fort.

Ce changement dans la situation respective de la presse et de la tribune nous paraît être le résultat principal des dernières lois. Nous ne nous en affligerons pas pour la presse; elle a accompli son mandat sur le peuple; elle l'a imbu pendant cinq ans d'idées progressives, morales et politiques qu'il n'oubliera plus; ceux qui mettront ces idées à exécution ont besoin de se former au maniement des hommes et des affaires; ils ont besoin de se montrer à la France, à l'œuvre, non plus exposant leurs théories; mais les mettant en pratique par une action directe sur la politique active.

Peu importe au pays par qui il soit guidé dans la route des améliorations progressives, pourvu qu'il marche en avant; que l'opposition de tribune prenne les rênes; beaucoup sans doute de nos députés iront au but, sans avoir la conscience de leur mission; dans les batailles de portefeuilles, dans les amendements de budget, beaucoup ne verront que des portefeuilles à gagner et des discours à faire; mais la France apprendra à distinguer les hommes qui mériteront sa confiance; la tête reconnue de l'opposition placée en évidence perdra auprès de la classe électorale cet aspect un peu voilé qui en faisait une puissance mystérieuse et effrayante, l'opposition décidée pourra fournir tout comme le tiers-parti, une administration composée d'hommes connus et ayant mérité la confiance du pays. Et alors si jamais un nouveau ministère comme celui de Polignac (cette supposition est bien permise) violait la charte, renversait la presse, détruisait la représentation nationale, il ne serait nullement besoin de recourir aux doctrinaires pour reconstituer le gouvernement.

V. P.

La nouvelle promotion de pairs qui vient d'avoir lieu dénote chez les ministres la crainte que la chambre des députés, renouvelée par une réélection, ne veuille demander le rapport des lois qui viennent d'être si imprudemment votées, et c'est ce que l'on veut éviter à tout prix. Nos doctrinaires font une question de vie ou de mort de la durée de la législation actuelle; aussi se sont-ils empressés de grossir la majorité de la chambre des pairs d'individus appartenant presque tous par leurs opinions à l'ancien centre droit; bien convaincus que M. de Bellemare et autres hommes de cette couleur politique ne consentiront jamais au rapport des lois liberticides dont notre code se trouve enrichi. Nous pensons donc que le but de cette promotion, qu'on a tant cherché, n'est autre que de se mettre en position d'avoir une barrière solide à opposer à une réaction libérale dans la chambre élective.

C'est en vain que l'on chercherait un nom connu dans la liste de nos nouveaux censeurs dramatiques. Pas un homme de quelque valeur littéraire qui ait voulu consentir à partager de semblables fonctions.

Voici quels sont les membres de la commission de censure:

M. Jules de Wailly, président avec 6,000 f. d'appointement; MM. Basset, Hausman, Florent, Giraud, censeurs examinateurs, rétribués chacun de la somme de 4,000 fr.; enfin, M. Châlons d'Argé, secrétaire avec un traitement de 3,000 f.

Grand a été le nombre des désappointés; car il y avait plus de 80 demandeurs et il ne s'est trouvé que six élus.

Des lettres de la frontière d'Espagne, en date du 10, donnent comme positif que le parti du mouvement l'a emporté à Madrid et qu'un nouveau ministère a été nommé. Suivant quelques unes de ces lettres, la constitution de 1812 a été proclamée; suivant d'autres, des cortès extraordinaires et constituans ont été convoqués.

Si un courrier ou des dépêches télégraphiques ont apporté au gouvernement des nouvelles décisives; ainsi que cela paraît certain, elles ne pourront long-temps rester ignorées; demain, au plus tard, les mêmes nouvelles arriveront par les courriers.

En attendant, il est constant que la reine régente réclame une intervention directe et prompt, et que nos doctrinaires hésitent à la lui accorder. Le *Moniteur du Commerce* a beau les presser de recommencer l'intervention *tutélaire* de 1823, le *Journal des Débats* déclare aujourd'hui qu'ils ne savent pas encore ce qu'ils feront. Voici ses paroles:

« Quoique la situation de l'Espagne appelle et fixe la plus sérieuse attention du gouvernement, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer qu'il ait été pris de résolution. »

Si le ministère anglais eût été renversé, comme l'espérait notre gouvernement, si les torys eussent remplacé les whigs au pouvoir, la question eût été fort simplifiée. On eût déclaré que le seul moyen de rétablir l'ordre en Espagne et de garantir la tranquillité de la France, était de prêter main-forte à don Carlos; on eût renouvelé avec ce prince le traité de quadruple alliance signé l'année dernière avec Marie Christine, et marié la petite reine Isabelle avec le fils ai-

né de Charles V; mais jamais un cabinet whig ne voudra soutenir dans la Péninsule le parti de l'absolutisme et des moines, et intervenir à la fois contre le parti démocratique et contre celui de don Carlos serait chose bien scabreuse, bien difficile, qui nécessiterait une armée expéditionnaire plus considérable que celle de 1823, et qui coûterait des sommes énormes.

Lundi soir, un individu s'est brulé la cervelle dans un des tirs au pistolet qui sont situés aux Brotteaux. Après avoir déchargé plusieurs fois son arme comme pour s'exercer, mais d'une main tremblante et visiblement mal assurée, il a introduit le canon du pistolet dans sa bouche, l'a tiré et est tombé mort. Nous ignorons quelle cause a pu déterminer ce malheureux à cet acte de désespoir.

Le *National* publie la notice biographique suivante sur l'un des pairs de la nouvelle fournée:

LE MARQUIS DE CORDOUE. Nous ne saurions dire s'il est issu du grand capitaine. Nous trouvons dans le *Moniteur* que M. de Cordoue a été nommé député en 1820, dans le département de la Drôme, et membre de la députation de la chambre chargée d'aller au-devant du roi. En 1821, M. de Cordoue est reçu en audience particulière par S. M. Louis XVIII. Nous étions en peine de nous expliquer la nomination de M. de Cordoue, lorsque nous en avons trouvé le vrai motif dans un discours de cet honorable député, au sujet de la proposition de M. Sirycis de Mayrinbac, alors fameuse, et, depuis, oubliée avec tant d'autres iniquités, proposition tendant à modifier l'article 21 du règlement de la chambre, en conférant au président le droit de retirer la parole au député qui aurait encouru deux rappels à l'ordre. Le règlement tel qu'il fut modifié à cette époque, est, encore aujourd'hui, la règle de la liberté de la tribune. Tout en proposant un amendement au projet de M. Sirycis, voici ce que disait M. de Cordoue:

« Les choses reconnues comme immuables et sacrées, comme base de la société, de la monarchie, comme source et principe de la charte, comme les plus sûrs garans de toutes les libertés publiques; enfin, comme ne pouvant être mises en question, ne doivent donc jamais devenir l'objet d'une impie discussion, ou seulement d'une citation irrespectueuse.

« Si un député, devenant aussi coupable qu'insensé, et tournant ainsi le bienfait contre son bienfaiteur, osait profaner la tribune nationale par le cri de vive un usurpateur, quel règlement pourrait nous forcer au silence? Tous les autres loyaux et fidèles députés, oui tous, j'aime à n'en pas douter, couvriraient à l'instant cette voix impie par le cri de: *Vive le roi légitime!* Les cris de: *Vive la couleur des lys!* répondraient, au besoin et victorieusement, à l'éloge des couleurs que la révolte et le parjure ont à jamais dénaturées AUX YEUX DE TOUT HOMME D'HONNEUR. »

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin la recherche des titres de M. de Cordoue: on voit par cette citation que la nomination est tout-à-fait de circonstance.

TROUBLES A AMIENS.

Voici les détails que nous fournit la *Sentinelle Picarde* du 12:

Nos espérances ont été trompées; les troubles qui avaient eu lieu déjà, entre les chasseurs du 9^e et une partie de la population, ont repris lundi dernier avec une intensité déplorable. Plus de deux cents chasseurs ont été vus le sabre nu, au faubourg de la Haute-toie, prêts à en venir aux mains avec le peuple de ces quartiers.

Tout porte à croire que, sans la fermeté, le sang-froid et les paroles conciliantes de quelques bons citoyens qui se trouvaient là, et notamment de M. Gibert, juge de paix, qui s'est jeté au milieu des groupes de soldats, et est parvenu à les maintenir jusqu'à l'arrivée de leurs chefs, les plus grands malheurs auraient eu lieu. Quoiqu'il en soit, le sang a coulé, plusieurs citoyens ont été blessés, quelques uns grièvement, nous assure-t-on; des femmes ont été bousculées, renversées; des personnes totalement étrangères au fatal conflit ont été maltraitées; enfin, il faut remonter jusqu'à l'époque fautive de 1815 pour rencontrer dans nos annales le récit de semblables scènes: le peuple amiénois est naturellement paisible et s'entend ordinairement bien avec la garnison.

A six heures du soir, on battit le rappel dans tous les quartiers; la garde nationale prit les armes, et, grâce à sa fermeté et à sa modération, les nombreux attroupemens du peuple furent dissipés et l'ordre rétabli. Déjà les autorités municipales et la police étaient sur les lieux, et l'autorité judiciaire était à la mairie.

On nous a dit que le juge d'instruction, M. Fouche d'Halloy, a pu voir à la Haute-toie comment les choses se passaient, et manifester un vif mécontentement à l'égard de plusieurs militaires. Le lendemain, les chasseurs étaient consignés, et une enquête commencée. Elle se poursuit, dit-on, avec activité.

Nous devons dire que l'opinion publique blâme M. le colonel du 9^e, commandant par intérim le département, de n'avoir pas assigné plus tôt les soldats sous ses ordres. Il y avait eu assez de troubles pour motiver cette sage mesure, et par là, il n'aurait point assumé sur lui une responsabilité fort grave selon nous, et les malheurs de la journée de lundi n'auraient point affligé la ville, la garnison, et M. le colonel lui-même qui, nous en sommes certains, n'est pas le dernier à les déplorer.

Tout en appelant la juste sévérité des lois sur les auteurs, quels qu'ils soient, des troubles et des rixes qui ont eu lieu, nous faisons de nouveaux vœux pour que la paix publique renaisse chez nous et que la concorde s'y rétablisse; et c'est pour ne pas réveiller les animosités et atteindre ce but pacifique que nous laissons certains faits consignés dans l'enquête et attendons qu'elle soit entièrement terminée pour revenir sur le pénible sujet qui nous occupe; d'autant plus que nous comptons autant sur la rigueur et l'impartialité des chefs militaires que sur la fermeté et la persévérance de nos magistrats pour la punition des coupables.

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.
Mouvement de la population du 1^{er} au 15 septembre 1835²

Effectif au 31 août :			
81 Hommes et 103 Femmes,	Total,	184	
Admis pendant la quinzaine :			
3 Femmes et 5 hommes,		8	
Total,			
192			
Sortis pendant le même temps :			
4 Hommes et 2 Femmes,		6	
Effectif au 15 septembre :			
80 Hommes et 106 Femmes,	Total,	186	

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 14 septembre.

Le *National*, après avoir prouvé historiquement que depuis 1688 l'Angleterre avait retiré tous les avantages des différentes luttes qu'elle avait eues à soutenir contre la France, démontre d'une manière irrésistible que ce résultat est dû à l'influence opérée en Angleterre par une constitution politique déjà bonne, à une liberté déjà grande, à une organisation sociale déjà perfectionnée.

Nous doutons que la politique suivie par notre cabinet soit de nature à rendre à la France l'influence européenne auquel elle avait droit après la révolution de juillet. L'Angleterre progresse; nous rétrogradons; le résultat de ces deux actions opposées n'est pas difficile à deviner.

— Le recrutement pour Marie-Christine se continue à Londres. Le général Evans est à Bilbao et se loue beaucoup de ses troupes, que viendront grossir les nouvelles recrues.

— Des deux candidats à la présidence de la régence du Brésil, le plus populaire est le père Féjio, prêtre anti-papiste, et qui veut le mariage des prêtres.

Il serait curieux de voir, sous les auspices du père Féjio, le Brésil se soustraire à l'autorité de l'église de Rome, et le protestantisme se naturaliser dans l'Amérique méridionale.

— On assure que le ministère s'abandonnant sans réserve à son penchant rétrograde et à ses velléités aristocratiques, va destituer un grand nombre de préfets roturiers pour les remplacer par des illustrations nobiliaires. Ces messieurs nous rendraient service en s'appliquant ce système à eux-mêmes, car l'aristocratie de naissance n'est pas en général le partage de nos gouvernants.

— On offrirait hier une récompense dans le foyer de l'Opéra à qui donnerait la biographie des quatre nouveaux censeurs.

— La Comédie-Française était bien embarrassée avec M. Delavigne qui ne voulait point soumettre à la censure son *don Juan d'Autriche*. Mais M. Jules de Wailly, nouveau chef du bureau des théâtres, était, il y a fort peu de temps encore, un élève de M. Fortuné Delavigne, frère de l'auteur de *don Juan*. On comprend comment l'affaire s'arrangera à l'amiable.

— Un journal raconte une anecdote de M. Cousin, prédisant au général Lafayette une prochaine loi agraire, dans laquelle le philosophe voyait alors le beau idéal du progrès social. Il ne manque pas à Paris d'hommes de 30 à 40 ans qui ont entendu M. Cousin parler de la sainte guillotine avec amour, et citer la terreur comme la plus noble époque de l'histoire de l'humanité. M. Cousin, quand il professait cet optimisme sanglant, était déjà professeur de philosophie à la Faculté.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. Victor Mangin, rédacteur en chef de l'*Ami de la Charte*, prévenu d'offenses envers le roi et la reine, pour un article de sa correspondance inséré dans son numéro du 14 mai dernier, vient d'être acquitté par le jury.

— Le tribunal d'Ussel (Corrèze), vient de condamner à 16 fr. d'amende, pour injures publiques, MM. Lauty, avocat, et Goudonèche, professeur, signataires, comme témoins du duel entre M. Pelyers, sous-préfet, et de ses administrés, d'une lettre insérée dans le dernier numéro du *Patriote du Puy-de-Dôme*, et où ils déclarent « que M. Pelyers, sous-préfet, n'a pas reçu deux soufflets, comme l'annonce un article d'Ussel, inséré dans le *Patriote* du 29 juillet; mais que M. Pelyers, provocateur, a reçu un coup de poing et un soufflet, et que, Dieu et la disposition du terrain aidant, il a roulé à quinze pas de l'endroit où il était tombé. » M. le sous-préfet a néanmoins fait appel. Le tribunal de Tulle statuera sur cet appel. Nous ferons connaître sa décision. (*Gazette d'Auvergne.*)

— M. le président: Vous êtes prévenu de vagabondage et de mendicité. Qu'avez-vous à répondre?

Le prévenu: Quatre-vingt-douze ans, Monseigneur.

M. le président: Avez-vous des moyens d'existence?

Le prévenu: Dam! pour ce qui est de l'estomac, ça va encore...; mais les jambes, c'est fini de rire. Quatre-vingt-douze ans, Monseigneur.

M. le président: Avez-vous des enfants?

Le prévenu: Oui, ça, j'ai encore mon petit... qui est à l'hospice de la vieillesse.... C'est un flâneur; ça n'a guère que soixante ans, et c'est déjà tout poussif... Moi, tel que vous me voyez, quatre-vingt-douze ans.

M. le président: N'avez-vous pas déjà été condamné?

Le prévenu: Ah bien! ça serait donc en rêve? Nenni, nenni... je n'ai jamais mangé du pain de l'état.

M. le président: Comment ferez-vous pour subvenir à vos besoins?

Le prévenu: Quatre-vingt-douze ans, M. le juge... Dam! je travaillerai encore une dizaine d'années, et après je me ferai recevoir aux incurables.

Le tribunal, écartant la prévention de vagabondage, condamne le prévenu, pour mendicité, à vingt-quatre heures de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit au dépôt de mendicité.

CHRONIQUE.

Voici la liste des journaux qui ont déjà succombé aux dispositions de la loi d'intimidation:

Le *Figaro*, la *Caricature*, le *Dauphinois*, la *Gazette de Normandie*, le *Patriote de la Côte-d'Or*, le *Patriote du Puy-de-Dôme*, le *Patriote de l'Allier* et l'*Election de Bordeaux*.

— C'est hier que la commission théâtrale, présidée par M. de Wailly, est entrée en fonctions. M. Thiers, se trouvant tout-à-coup pris d'un bel accès de morale, a donné ordre, sous peine de destitution, de ne laisser passer non-seulement aucune allusion politique, mais encore aucun mot qui puisse se rapprocher de ce que l'on appelle le genre grivois. Aussi les collègues de M. de Wailly, exécutent à la lettre la volonté ministérielle. Hier, un de nos directeurs de théâtre (M. Dormeuil) a été mandé devant les nouveaux censeurs pour y rendre compte d'une pièce nouvelle qu'il devait faire représenter le soir. Il n'y a pas de mauvaise chicane qu'on n'ait cherchée au pauvre directeur pour cette œuvre bien innocente, dont toute l'action se passe dans un pensionnat de demoiselles.

Les oreilles de ces inquisiteurs de la pensée se trouvent être beaucoup plus chastes que celles de la nonne la plus rigide; ils se croiraient perdus s'ils laissaient passer un seul mot à double entente, et vont même, dans leur ferveur pieuse, jusqu'à recommander expressément au directeur d'interdire à l'acteur tels ou tels gestes qui leur semblent sortir des bornes de la décence.

Après avoir permis à M. Dormeuil la représentation de sa pièce, ainsi passée au creuset de son examen, la commission lui a enjoint de retirer de son répertoire le *Camarade de lit* et les *Chansons de Béranger*.

Ordre a aussi été donné au directeur du Vaudeville de cesser les répétitions de la *Conspiration de Mallet*.

Enfin, pour couronner dignement l'œuvre de cette première journée, nos censeurs ont arrêté, à l'Ambigu-Comique, la première représentation de: *le Roi en Vacances*. On assure que le motif de cette interdiction n'est autre que le titre de la pièce.

Les noms des hommes de lettres qui composent ce nouveau tribunal ne sont pas encore connus officiellement; nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'au nombre des collègues de M. Jules de Wailly se trouvent M. Basset, employé de la maison du roi, et M. Châlons d'Argé, rédacteur en chef de la *Gazette des Théâtres*, qui n'a cessé, dans son journal, de faire l'éloge de la nouvelle loi dont maintenant il est l'instrument.

(Bon Sens.)

Naufrage du baleinier le Pierre-Louis. — Après environ sept mois d'une navigation heureuse, dit le capitaine Seminel, ayant déjà fait une pêche avantageuse, le 25 février dernier, lendemain du jour où j'avais pris connaissance de la terre des Malouines, je me trouvais au milieu d'une brume épaisse, possédé par une violente tempête de vent de nord et entraîné par des courants d'une vitesse inconnue. Au moment où une éclaircie nous permit de découvrir la terre, nous étions au milieu des brisants. Ma seule ressource fut de prendre mouillage à l'abri d'un petit cap que je venais de reconnaître; ce que je fis, mais inutilement: ma grande ancre cassa en tombant, et l'autre ne tint pas. A neuf heures et demie du matin, le bâtiment talonnait sur les rescifs, et tout espoir de le sauver s'était évanoui.

En ce moment, la confusion se jeta parmi un équipage jusqu'à la docile à ma voix, et il ne me resta plus qu'à régulariser le désordre pour éviter de plus grands malheurs. Je fis embarquer mon équipage dans les pirogues, et bientôt je me trouvais seul à bord avec quelques hommes et mon second, qui ne voulurent pas me quitter.

La première pirogue, montée de six hommes, et portant mes instruments et cartes nautiques, beaucoup de papiers, les armes à feu et les munitions, chavira en arrivant à terre. Tout ce qu'elle contenait fut perdu; mais heureusement aucun homme ne périt. Cependant, la mer était affreuse et passait par dessus le bâtiment, qui était venu en travers à la lame. Je mis à profit les moments qui nous restaient encore, pour faire passer à terre, au moyen d'un va-et-vient, quelques barils de biscuit, des boîtes-dehors et des voiles pour faire une tente.

A deux heures après midi, la position n'étant plus tenable depuis long-temps, et les hommes qui étaient restés avec moi ne voulant pas quitter le navire sans moi, je me décidai à abandonner le bord, et j'arrivai à terre, heureux d'avoir sauvé tout mon monde. Quant à moi, j'étais pieds nus, et je n'avais pas un vêtement pour remplacer mes habits déchirés et trempés. Bientôt après, la fausse quille du bâtiment arriva à la côte, au milieu d'autres débris. Après avoir fait mettre nos pirogues en sûreté, je fis faire une tente pour nous abriter; mais, auparavant, il fallut disputer à coups de lance la plage aux loups-marins, seuls habitants de cette côte, et qui ne voulaient pas nous céder la place.

Dans la nuit, les deux mâts du *Pierre-Louis* tombèrent. Au point du jour, je fis placer un mât sur la pointe la plus avancée, et y mis un pavillon. Le temps étant devenu meilleur, une petite goëlette anglaise, qui était à la pêche des loups-marins, vint à nous. J'affrétai pour me rendre à 90 milles de là (à Port-Louis), auprès du gouverneur anglais, lui faire le rapport de mon sinistre et réclamer des secours.

Après avoir ensuite rendu compte de la manière dont il fut accueilli par le lieutenant de vaisseau Smith, le capitaine Seminel ajoute:

Je suis resté pendant vingt-trois jours campé avec tout mon monde, sur le lieu du naufrage, et soixante-quatorze jours en tout dans les îles Malouines, et, pendant tout ce temps, l'officier anglais faisant les fonctions de gouverneur, M. Smith, n'a cessé de nous combler des marques de sa bienveillance.

— Le capitaine Back, accompagné de William Malley, est revenu à Lachine jeudi dernier. Le docteur King et le reste de l'expédition devaient partir pour l'Angleterre par la baie d'Hudson. Ils avaient enduré de grandes privations pendant le premier hiver, tant à cause de la rigueur du climat que par le peu de provisions qu'ils avaient.

Le capitaine Back est le premier européen qui ait visité la grande rivière des poissons, et examiné son cours jusqu'aux mers polaires. Plusieurs géographes doutaient de l'existence de ce fleuve. On le dit large et dangereux, et les glaces entravent beaucoup la navigation. Il se jette dans la mer du pôle.

On ignore jusqu'à quel point l'expédition augmentera les connaissances que l'on a de la ligne des côtes, mais nous pensons que le capitaine Back aura des informations intéressantes à donner sur les variations de la boussole, etc. On dit qu'il a éprouvé un froid de 70 degrés. L'expédition a quitté le fort Roliance, le 20 mars dernier, et a voyagé sur la neige jusqu'au fort Chipewyan, d'où elle partit le 28 pour Lachine, où elle est arrivée le 6 août. Ce matin le

capitaine Back est arrivé à Montréal. Dans deux jours il repart pour New-York. (*Journal de Montréal.*)

— On lit dans un journal belge:

Le maréchal Maison vient de signifier au gouvernement belge qu'il ait à refuser aux déserteurs français l'incorporation dans notre légion étrangère, et même tout séjour quelconque sur le territoire de la Belgique.

En conséquence, tout militaire venant de France sera mis entre les mains de M. François qui se chargera sans doute d'en faire l'extradition officielle.

Pour masquer autant que possible ce nouvel acte de vasselage, le ministère étend la mesure aux militaires prussiens; mais nous pouvons assurer, sans crainte que l'événement vienne condamner nos prévisions, que l'arrêté ne sera pas appliqué à l'égard de ces derniers.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

Le paquebot *le Charlemagne*, arrivé au Havre en 21 jours, apporte des nouvelles de New-York du 18 août.

Les troubles avaient cessé à Baltimore. Les citoyens les plus respectables de Baltimore, intimidés d'abord, sont parvenus néanmoins à faire cesser un tel état d'anarchie et une cinquantaine des plus matins ont fini par être arrêtés et jetés en prison.

Les troubles ont duré trois jours, et la tranquillité n'a pu être un peu rétablie que le mardi 12 août.

À Washington, la populace s'est aussi soulevée à l'occasion du jugement d'un individu nommé Grandell, accusé d'avoir eu en sa possession des écrits incendiaires relatifs à la question d'émancipation des nègres du Sud.

Les rassemblements se sont ensuite portés au domicile de quelques militaires libres, soupçonnés d'avoir voulu répandre des pamphlets favorables à l'abolition de l'esclavage. Un d'eux, James Hatton, a été traîné hors de sa demeure et conduit devant le magistrat. La foule exaspérée criait: « Qu'il soit jugé! qu'il soit jugé! » Le magistrat décida que Hatton devait d'abord être conduit en prison, en attendant le jugement que l'on demandait pour lui, et cette décision a sauvé probablement la vie de ce malheureux.

Enfin la populace s'excitant à de plus grandes violences, au sein des excès qu'elle avait déjà commis contre la propriété de plusieurs nègres et de plusieurs mulâtres, la force armée s'est vue forcée d'intervenir, et elle est parvenue à dissiper les attroupements, dont l'attitude était déjà devenue si menaçante.

La haine contre les partisans de l'abolition de l'esclavage a acquis, du reste, un tel degré de violence dans le sud des États-Unis, qu'une assemblée d'industriels tenue à Charleston a adopté la résolution suivante:

« Attendu que nous méprisons les moyens et que nous suspectons les motifs des abolitionnistes, nous devons nécessairement les abhorrer, et dans ces sentiments nous prenons tous ici l'engagement formel de ne trafiquer, ni directement ni indirectement, avec quelque abolitionniste que ce soit. »

L'incendie dont nous avons parlé a éclaté à New-York dans la nuit du 11 au 13 août.

Trois rues (Fulton-Street, Nassau-Street, et Ann-Street) ont été particulièrement atteintes. Trente-deux maisons, occupées principalement par des imprimeurs, des fondeurs en caractères et des relieurs, ont été en quelques instants la proie des flammes.

Vingt imprimeries et bureaux de journaux ont été détruits. Au nombre des établissements incendiés, on cite l'imprimerie du *Courrier des États-Unis* (journal publié en français); celles du *Morning-Herald*, du *New-York Mirror*, *Pulpit*, *Catholic-Diary*, *Protestant-Vindicator*, etc., etc.

On estime à plus de mille le nombre des personnes que ce désastre laisse sans emploi. Les valeurs assurées s'élèvent à près de 250,000 piastres; mais la perte totale doit dépasser 750,000 piastres.

Le *Courrier des États-Unis*, dont la publication a sans doute été interrompue par suite de cet événement, ne nous est pas parvenu.

— **Troubles dans l'état de Mississipi.** — Le 29 juin, deux personnes entendirent plusieurs nègres parler entre eux du plan d'une insurrection projetée; ils en informèrent immédiatement les citoyens du comté de Madison, et firent expédier des courriers à tous les comtés environnants. Le 30, deux nègres furent arrêtés et interrogés; leurs réponses n'ayant pas fourni de preuves suffisantes contre eux, ils furent renvoyés en prison. Le 2 juillet, de nouveaux renseignements ayant démontré la culpabilité de ces deux noirs, ils furent extraits de la prison et pendus.

Après cette exécution, les habitants du comté nommèrent une commission de treize des fermiers les plus respectés, et l'investirent du droit de vie et de mort sur tous les prisonniers, blancs ou noirs, qui lui seraient amenés, pour le fait de la conspiration. Les habitants s'engagèrent à soutenir la commission et à partager la responsabilité de ses actes.

Deux blancs furent bientôt amenés devant ce tribunal, interrogés et exécutés le 4 juillet. L'un d'eux avoua son crime en vue de la potence, et avertit les citoyens de se tenir sur leurs gardes pendant le jour et la nuit qui suivraient son exécution. Le 5, deux autres blancs furent bannis de l'état, après avoir reçu chacun 150 coups de fouet. Le lendemain, deux autres furent pendus. Le 8, trois blancs furent bannis à perpétuité de l'état, et reçurent ordre d'en sortir dans les quarante-huit heures, sous peine de recevoir 500 coups de fouet chacun, si on les arrêtait de nouveau.

D'autres arrestations ont eu lieu, et la force armée expédiée par la commission pour saisir des coupables que lui avaient fait connaître les aveux de leurs complices, a souvent éprouvé de la résistance. Dans une de ces rencontres, il y eut deux des assaillants tués et plusieurs blessés. Un grand nombre de noirs ont été exécutés dans différents comtés de l'état, et il y en a encore beaucoup en prison. Le nombre des arrestations augmente tous les jours, à mesure que le complot se développe devant la commission, et qu'elle en embrasse mieux tous les détails.

D'après ce qui a transpiré dans le public, il paraît que l'époque fixée pour commencer le massacre était le mois de décembre dernier. Cependant le signal ne fut pas donné alors, à cause de la détermination d'un des principaux chefs, le fameux John A. Murel, qui venait d'être condamné à dix ans d'emprisonnement. Le signal avait donc été différé, et le jour fixé ensuite au 4 juillet 1835. On a la certitude que le complot avait des ramifications dans toutes les grandes plantations de l'état.

— L'arrivée dans les bureaux de la poste à Charleston d'une grande quantité de pamphlets publiés par la Société pour l'abolition de l'esclavage, ayant causé une vive agitation par toute la ville, un rassemblement d'environ 300 citoyens se porta sur la poste pour saisir ces brochures et les détruire.

Dans la nuit du 29 juillet, vers onze heures, une croisée ayant été enfoncée, plusieurs personnes pénétrèrent dans les bureaux, s'emparèrent des sacs qui contenaient ces publications incendiaires, et les passèrent à la foule, qui en fit un feu de joie.
(Journal du Havre.)

VARIÉTÉS.

DALLADA.

I.

— Buvez donc, interrompis-je, en lui versant pour la troisième fois du rhum.
Il prit le verre, l'avalait d'un seul trait, aspira deux bouffées de tabac, puis il continua :
— En vain je parcourus l'île. Nulle part je ne pus avoir des nouvelles de M. G... un vieux négociant me dit cependant qu'il le croyait aux États-Unis... Comment l'y rejoindre? c'était ma seule idée, mon rêve unique, ma fantaisie de tous les instants.
M. B., avec tous les égards dus à un homme dont le crédit chez lui était illimité, tâchait de me désennuyer et voulait me persuader de rester à Mayaguez jusqu'au retour de M. G... que ses affaires devaient nécessairement rappeler, disait-il, avant cinq ou six mois au plus.
— Ne partez pas, me répétait-il sans cesse : les chasses commenceront bientôt : puis arriveront les vaisseaux marchands. C'est alors que vous verrez Mayaguez dans son beau... D'ailleurs, mon cher monsieur, comment vous en aller? Le chemin d'ici à San-Juan, par terre, est le plus pénible et le plus dangereux du monde. Vous avez les gorges de Matalaya, les forêts de Zaculoibo, les marais de San-Yago à traverser; — des milliers de nègres marrons peuplent ces solitudes : l'air y est horriblement malsain; vous y trouverez encore ce que nous appelons ici les *lousps*. Ce sont les descendants sauvages de ces chiens espagnols si fameux par les chasses humaines auxquelles ils servaient du temps de Cortès et de Pizarre.
— Croyez-moi, ne partez pas.
— Mais par mer, par mer! monsieur, lui criai-je avec désespoir.
— La rade est vide, me répondit-il d'un air étonné. — A moins, ajouta-t-il emphatiquement, que vous ne veuillez partir sur la *Scintilla* qui appareille après demain.
— Pourquoi non?
— Ah!... c'est qu'il y a bien des gens qui ne se soucieraient pas....
Le navire n'est pas bon!
— Pas bon!... doublé, chevillé en cuivre; léger comme une antilope. — Plus de voiles qu'une fiancée turque. — Un équipage!... Dieu de Dieu!... quelles calottes goudronnées!
— Eh bien!
— Une cale... faut voir ça, — lisse, propre, nette...
— C'est donc le capitaine qui...
— Le capitaine?... Ah! oui, voilà la chose... Le capitaine est un brave garçon, un lurou...
— Mais encore...
— Tcha. — Ah... me fit B. en clignant ses petits yeux verts.
— C'est peut-être un corsaire?
— Non.
— Mais enfin, diable d'homme, expliquez-vous donc.
B. se rapprocha de moi, passa son petit doigt dans une de mes boutonnières et souriant très-malicieusement : — C'est... c'est un marchand de bois d'ébène.
J'ajoutai que je fis d'abord la grimace. M'embarquer à bord d'un négrier, cela me paraissait un peu rebutant et dangereux.
— Est-ce qu'il est chargé? demandai-je.
— Chargé de sucre et de café pour le quart-d'heure. Il est venu vendre ici sa provision d'Afrique. — Cent vingt noirs, Monsieur; la plus belle race... tous Guinée pure. — Aussi, c'est parti comme de l'eau-de-vie... quatre, cinq cents gourdes pièce, Monsieur.
— Voilà un homme qui a du bonheur!
Et l'honnête B. soupirait en disant cela.
— Et il se rend à San-Juan, demandai-je pensif?
— Il part après-demain.
— Croyez-vous qu'il me prenne à bord?
— J'en réponds. Nous sommes intimes... Nous avons fait des affaires ensemble pour plus de vingt mille gourdes. Vous êtes décidé à partir avec lui?
— Puisqu'il n'y a pas d'autre moyen.
— Eh bien! venez au Toro : nous y trouverons le signor, et je vous présenterai à lui.
— Il s'appelle?
— Comment vous ne le savez pas!... C'est le capitaine Juan... Juan Báldeaga... Juan el Rey, comme nous l'appelons nous autres.

II.

Le Toro n'était point alors occupé par ses acteurs ordinaires. Les *banderilleros* et les *matadors* avaient fait place à une troupe d'étrangers anglais qui faisaient les délices de Mayaguez. Il y avait grand monde, et le spectacle qu'offrait la foule bigarrée était bien autrement pittoresque, bien autrement varié que toutes les fêtes de notre pâle Europe. C'est là que l'on voyait de belles et graves physionomies espagnoles, de larges *sombreros*, de majestueux manteaux à larges plis bruns; c'est là qu'il y avait des femmes à la peau brune, aux cheveux noirs, des regards de feu, des lèvres dédaigneuses... Mais un séjour de deux mois dans l'Amérique espagnole n'avait singulièrement blâsé sur toutes ces beautés là. Je ne cherchais dans cette foule, je ne travaillais à découvrir qu'un homme : c'était Juan, Juan el Rey, véritable roi de ma destinée, puisque de lui dépendait mon départ, question des plus graves, comme vous le savez.
Je cherchais, adossé à quelqu'une des colonnettes bariolées qui soutenaient le dôme de la tente circulaire où nous étions, quelque grand cavalier, à l'œil enfoncé sous d'épais sourcils, la lèvre renfrognée, ombragée de noires moustaches, une jaquette bleue, un pantalon blanc, un bonnet d'abordage, un manche de poignard dépassant les plis de la ceinture de soie rouge, un sifflet d'argent suspendu à un cordon en sautoir, et surtout, surtout un col de chemise bien rabattu sur les épaules... une manière de corsaire à la lord Byron.
— Je vois là bas le capitaine, me dit B., je vais le chercher.
Je suivis de l'œil mon obligé compatriote.
Il y avait dans une petite loge à part, espèce de cage en osier, trois dames, l'une âgée, les deux autres jeunes et admirablement belles. Auprès d'elles était assis un homme d'une quarantaine d'années, qui semblait leur oncle ou leur père. Il avait un vieil habit marion, qui avait l'air de se retrouver à la mode par une fantaisie imprévue de cette capricieuse reine : des pantalons de velours bleu blanchis sur toutes les coutures, un grand bonnet de loutre et autour du cou le plus immense de tous les foulards rouges, noué en rosette, et dont les coins bariolés flottaient agréablement sur la chemise bleue à carreaux blancs de ce singulier personnage. Pour achever ce portrait, un cigare au coin de la lèvre, un jonc à pom-

me d'or attaché par un cordon à l'un des boutons du splendide habit marron.
Voilà le costume : l'homme qui le portait était chauve et blond, des yeux bleus à fleur de tête, le bout du nez remarquablement cramoisi, plutôt gras que maigre, bancroche s'il en fut, et gauche s'il en est. Au total un ravissant dandy.
C'était un bonheur de le voir peler des oranges, préparer des limonades, offrir des *dulces* et des *azucarillos* à ses trois voisines, dont la plus jeune, objet de soins plus marqués, se moquait avec beaucoup de grâce de sa flâterse conquête.
C'était là Juan, Juan el Rey, Juan le négrier.
B. lui frappa doucement sur l'épaule, et, après une conversation de quelques minutes, il me l'amena.
Ce brave Juan se confondait en compliments, se démantibulait en révérences. Nous eûmes un entretien de demi-heure, pendant lequel il m'offrit quarante-trois fois du tabac. Nous convînmes de mon départ, et après avoir refusé pendant dix minutes le prix de la traversée, il finit, désolé de mon obstination, par le fixer au triple environ de ce qu'on paie ordinairement.
Aussi B. lui disait en riant et en lui tapant doucement le ventre : — C'est un vrai service que vous me rendez, Juan, parole d'honneur, je vous le revaudrai.

III.

Le surlendemain, à l'heure indiquée, j'étais sur le rivage. B. n'avait pu m'accompagner à son grand désespoir. Le capitaine me rejoignit au bout de cinq minutes, et l'on s'occupa activement de déposer à bord de la chaloupe ses effets et les menus.
El Rey paraissait ému : S. M. sifflait un petit air triste : elle prenait du tabac par poignées et s'en barbouillait philosophiquement le visage. C'était attendrissant.
Au moment de s'embarquer, nous entendîmes des cris du côté de la ville : on appelait le capitaine. Enfin arrivèrent deux esclaves, dont l'une portait une guitare que Juan avait oubliée chez dona Paquita, sa maîtresse.
L'autre était une petite négrillonne qui pouvait bien avoir treize ans. Elle était fluette et paraissait faible; pour tout vêtement, elle portait une sorte de jupon blanc tombant au-dessus du genou et lié par une longue bande de toile, autour de sa taille, de ses épaules et de son cou, à peu près comme les sandales antiques autour du cou-de-pied et de la jambe. Sa peau était d'un noir complet, aussi uni, aussi mat que celui du charbon : sa tête un peu forte pour son corps, ses cheveux moins crépus et plus luisants que ceux de sa compagne, ses dents éblouissantes et ses yeux entièrement purs de cet entourage et de ce reflet orange qui gâte ceux de presque toutes les négresses.
Elle accourait essoufflée et sautant après la guitare. Au moment où on la remettait au capitaine, elle parut vouloir la lui disputer : Juan la repoussa assez doucement et se mit à lui faire un petit sermon en jargon créole.
La petite ne l'entendait pas : ses regards inquiets et effarés restaient fixés sur la guitare; elle ne voulait pas s'en séparer.
Juan m'expliqua que la négrillonne avait caché cet instrument au moment du départ, sous un tas de feuilles de bananier, et que sans un hasard fort étonnant, il eût été privé de *Paquita la rubia*; car il lui avait donné ce nom adore.
Il y avait plaisir à écouter toute la harangue qu'il adressait tantôt à la petite négresse, tantôt à la guitare même, qui paraissait la comprendre et l'écouter à peu près autant l'une que l'autre.
— *Pobra!* disait-il à *Paquita*, — *Pobra paquitilla*... on vous avait enfermée, *amiga* — enfermée sous de grandes vieilles feuilles! Pourquoi n'avez-vous pas crié, *muchacha!* je serais allé vous délivrer. — Puis à la jeune fille : — Comment, *Dallada*, vous que je croyais une bonne enfant, — vous à qui j'ai donné tant de fois du café! — me perdre ma *Paquita*, mon bien, mon cœur, *mi bien, mi carazon!* Savez-vous bien qu'on devrait vous fouetter ferme...
Cependant *Dallada* restait accroupie, suivant de l'œil tous les mouvements du capitaine. Lorsqu'il eut terminé ses doléances et ses reproches, une petite voix frêle fit entendre ces mots :
— *Dallada, tink, tink.* — *Dallada, tink, tink.*
Le capitaine sourit.
— Avez-vous vu *Dallada*? me demanda-t-il.
— Non.
— Vous savez que les *señoras* *Cardiano* ont une petite négresse folle. Tout *Mayaguez* en parle : c'est moi qui l'ai rapportée à la *señorita* *Paquita*. — Vous ne saviez pas? — Eh bien, la voilà : c'est *Dallada*.
— Elle est folle! m'écriai-je; pauvre petite! Et machinalement je passai une main caressante sur sa tête noire.
Elle se mit à sourire, en me regardant, et me montrant la guitare du regard, elle murmura en s'adressant à moi :
— *Dallada, tink, tink.* — *Dallada, tink, tink.*
Vous allez voir, me dit Juan.
Il prit sa guitare et se mit à jouer le fameux boléro :
Una vieja me lo dió :
mais avec une douceur, un fini d'exécution qui me frappèrent d'étonnement. C'était lointain, voilé, mystérieux comme une sérénade sur l'eau.
Dallada s'était mise à genoux, les yeux grands ouverts, la bouche béante, les bras croisés; elle était tout attention, tout avidité, et par moment elle semblait frémir comme sous le poids d'une volupté trop puissante, trop pénétrante, trop aiguë... Il y eut un moment où les sons devinrent si faibles, si faibles qu'elle se pencha seulement et appliqua son oreille sur la terre comme pour lui demander l'harmonie qui semblait en sortir. Ce mouvement, l'unique qu'elle se permit tant que dura le chant de la guitare, ce mouvement était sublime.
Juan finit cependant, et le capitaine, passant la guitare à un matelot qui la prit avec le plus grand respect, me fit signe d'entrer le premier dans la chaloupe. Au moment où il se tourna, *Dallada* s'y élança inaperçue, et s'assit précipitamment auprès du matelot.
— Ohé! *Dallada*, cria Juan, petite diablesse, je ne veux pas l'emmeur; veux-tu sortir?
— Mais toute l'attention de l'enfant était de nouveau concentrée sur l'instrument devenu muet. Elle le regardait avec chagrin.
— Veux-tu bien venir, répéta Juan.
Dallada étendit alors brusquement la main vers *Paquita*, passa rapidement son doigt sur les cordes qui vibrèrent avec force. Un rire innocent nous montra les dents blanches de la négrillonne, et quand il cessa, elle nous dit en frappant joyeusement des mains :
— *Dallada tink, tink!*
Tout-à-coup elle fut enlevé par deux robustes matelots, qui obéissant à un signe du capitaine, la déposèrent sur le sable. On lui lia les pieds avec un mouchoir, et sa compagne lui tint les mains jusqu'à ce que la chaloupe fût à deux ou trois cents pieds du rivage.
Alors elle se leva, voulut s'élaner après nous, mais ses liens la firent trébucher et elle tomba les mains en avant.
Le capitaine riait comme un fou.
— Pauvre *Dallada*, disait-il en montant sur son gaillard d'ar-

rière, — pauvre *Dallada*, j'espère que *dona Cardiano* la fera rudement fustiger.
Puis ce nom de *Cardiano* l'ayant rappelé vers des pensées moins joyeuses, il resta près d'un quart-d'heure le dos contre un mât, la main sur ses yeux, écartant ainsi de sa paupière les rayons du soleil qui se couchait derrière les maisons noires de *Mayaguez*.
— *Adios*, dit-il enfin d'une voix attendrie, *adi os, Mayaguez y todos los amigos!*

IV.

Le capitaine Juan était décidément un homme charmant, et vu la bombance qu'on faisait à son bord, le prix de la traversée finit par me paraître raisonnable. La frégate la *Scintilla* était légère et coquette, vernie au dehors, lisse et lavée tous les matins à l'intérieur. Juan avait un mot terrible pour celui des matelots qui la salissait de manière ou d'autre : — Le *vieillaque!* disait-il en fureur, il n'a pas le moindre sentiment des convenances.
Ce manque de sentiment était coté à 25 coups de gascette; aussi était-il rare qu'il se manifestât.
Je n'ai jamais retrouvé des vins aussi recherchés que ceux de ce brave homme. Il avait cette manie. Il me racontait des découvertes incroyables dans ce genre, — du Madère oublié cent ans dans une cave d'Ursulines, — de l'eau-de-vie conservée dans la mer assez long-temps pour que la futaille se fût garnie d'une croûte épaisse de plantes marines et de coquillages; que sais-je ensuite? — un musée complet de curiosités spiritueuses depuis le gin écossais jusqu'au rack des Indes.
Cela nous aidait à prolonger beaucoup les repas, et tout ce qui se prolonge est un bonheur sur un vaisseau.
Après le dîner, Juan prenait ordinairement sa guitare, et c'était une vraie jouissance que de l'entendre, — de l'entendre sans le voir surtout : on pouvait alors s'imaginer que les doigts les plus effiles de l'Andalouse la plus tendre faisaient frémir les cordes éloquentes de *Paquita*. Il n'y avait pas de roulades, pas de fioritures, pas de broderies délicates que ce diable de négrier ne sût rendre et mettre en relief. Il était musicien à un degré incroyable, improvisait presque toujours et ne jouait jamais quand on l'en priait; trois grandes qualités rarement réunies.
Ensuite nous passions des heures entières, je devrais presque dire des nuits. — Dieu me pardonne! — à jouer aux dominos.
Un jour nous rasions la côte d'assez près, la brise était juste assez forte pour enfler les voiles; le capitaine venait de passer en revue je ne sais combien de ballades, de *seguidillas*, de romances, etc., lorsqu'il me sembla voir sur l'eau, à une assez grande distance de nous, comme une grande ligne blanche qui s'avancait en ondulant et devenait rapidement plus longue et plus marquée. On eût dit de la craie sur un tapis vert. Je me levai pour mieux examiner ce phénomène, et quelques minutes après je sentis une pluie aiguë me fouetter le visage. Le ciel était pur, et jusqu'au rivage dont les dunes le découpaient capricieusement, pas un nuage n'en souillait l'éclat transparent.
Je me souvins alors que dans les mêmes parages, deux mois auparavant, le capitaine de la *Catalina* m'avait parlé des précautions que nécessitent les violents tourbillons qui s'échappent des gorges profondes formées par les rochers de l'île.
— Venez voir, dis-je à Juan, qui continuait bravement sa musique.
A peine eut-il jeté les yeux sur la ligne écumeuse dont le bruit menaçant commençait à devenir très distinct, que laissant brusquement tomber *Paquita*, il se saisit d'un porte-voix :
— Lofez, lofez tout, cria-t-il; *demonio*, lofez!
Puis il sauta sur la proue.
Il était trop tard. Le mugissement de l'eau devint un sifflement impétueux. Tout s'obscurcit, comme si l'on nous avait couverts d'un épais rideau, et l'eau se brisa sur nous en lames énormes et bruyantes, comme si mille faux eussent fendu l'air. Les mâts craquaient sous l'effort de la raffale, et j'entendis une clameur aiguë et brève... Un ou plusieurs matelots venaient d'être emportés.
Tout cela ne dura pas trois minutes. Heureusement qu'en venant regarder, je m'étais saisi de l'extrémité d'un hauban. — Je me trouvai par conséquent tout-à-fait pendu quand le vaisseau fut complètement couché sur le flanc. Je regardai au-dessous de moi, — tout était écume et bruit. Les voiles supérieures étaient toutes enlevées. Peu à peu le navire, tremblant comme un coursier effrayé se redressa lentement.
Cinq minutes après, le temps reprit sa première sérénité.
Les marins, d'abord stupéfaits, eurent besoin de quelques coups de gascette pour se remettre paisiblement à la manœuvre : mais une heure après, ils avaient retrouvé leur orgueilleuse parresse de bons Castillans.
Le capitaine chantait en s'accompagnant :
Las ventanas de la calle
Son mucho peligrosas
Por las madres que tienen
Hijas hermosas (1).
Puis, il disait en riant : *Yo soy un diablo* de jobard et verdad.
Jobard est le seul nom français dont n'ait gratifié Juan el Rey.
Enfin le quatrième jour, après être partis de *Mayaguez*, nous jetâmes l'ancre devant San-Juan. Ma première inquiétude fut d'avoir un passage pour les États-Unis. Peu m'importait, du reste, la destination.
La *Colombia*, capitaine Singer, partait trois jours après pour Wilmington, dans la Caroline du Nord. Nos conventions furent bien ôt faites : je passai donc deux nuits à San-Juan, et quelles nuits, bon Dieu! Enfin l'on vint m'annoncer que le schooner levérait l'ancre dans deux heures.
J'allai précipitamment faire mes adieux au capitaine Juan et lui souhaiter toutes sortes de bonheur, sauf toutefois l'heureuse continuation de son commerce. Tandis que nous causions et que le brave homme m'offrait ses services avec une éloquence de facture vraiment remarquable, nous entendîmes un bruit de voix sous ses croisées.
Ce bruit étant peu ordinaire dans ce pays pendant la chaleur du jour, nous soulevâmes curieusement les jalousies.
Douze ou quinze personnes, parmi lesquelles plusieurs marins de la *Scintilla*, étaient rassemblés autour d'une femme dont nous n'apercevions que le mouchoir bariolé.
A la voix de Juan, le groupe s'écarta respectueusement, et, avec un étonnement qui chez moi fut mêlé de chagrin, nous aperçûmes *Dallada*. Comment avait-elle pu franchir les gorges et les forêts dont les périls m'avaient effrayés, et qu'elle avait affrontés sans les connaître? — Nous l'avons toujours ignoré; le fait est qu'elle était à San-Juan sous les fenêtres du capitaine.
Lorsqu'elle l'aperçut, elle poussa un cri, qu'elle interrompit brusquement, comme si elle en eût eu honte; mais ensuite

(1) Les fenêtres qui donnent sur la rue sont très dangereuses pour les mères qui ont de jolies filles.

PHTHISIE PULMONAIRE.

TRAITEMENT

MÉTHODE HOMŒOPATHIQUE COMBINÉE AVEC L'ACUPUNCTURE,

PAR LA

DES

MALADIES DE POITRINE.

Par VIALLA, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Membre correspondant de l'Athénée de Paris, ex-Médecin en chef de l'Hôpital, etc. etc.

Visible, tous les jours, de midi à trois heures; cours d'Herbouville, n° 24, à Lyon.
LES POITRINAIRES (au 1^{er} et au 2^e degré) sont guéris dans deux mois. La toux, selon les désirs du malade, est arrêtée après quinze jours de traitement. (1290 3)

elle frappa des mains, se prit à rire, et murmura comme auparavant :

Dallada, tink, tink, tink.
Juan fit signe aux assistants de la lui amener; mais elle le regarda tristement, et repoussa ceux qui voulaient lui prendre les mains.

— Dallada, tink, tink! répétait-elle doucement.
Elle semblait épuisée de fatigue et incapable de soutenir son corps si frêle et si léger: cependant l'éclat insensé de son regard fiévreux était le même qu'à Mayaguez.

Je passai la guitare au capitaine.
Les premières vibrations la firent tressaillir: elle serra contre elle ses bras maigres, joignit ses petites mains, et fit entendre un rire d'abord joyeux, mais qui se termina par une plainte. Je me suis toujours rappelé ce rire là.

De l'autre côté de la rue étroite, vis à vis les fenêtres de Juan, était une maison dont le perron, élevé de huit à dix pieds, était abrité par un dôme de bois peint, que supportaient deux minces colonnes de palmier. Aussitôt que le capitaine eut commencé un de ces airs lents qu'il savait, pour ainsi dire, glisser dans le cœur, Dallada monta sur ce perron pour le mieux voir, et elle entourait l'un des piliers de son bras droit, afin de pouvoir se tenir debout. L'air dura quelques minutes, pendant lesquelles elle demeura complètement immobile et sans aucun indice de respiration, sauf deux ou trois contractions nerveuses du gosier. Peu à peu ses genoux plierent, le bras qui enlaçait le pilier se détendit graduellement, et la tête de la jeune fille se pencha en avant, tandis que son bras gauche pendait sans mouvement à son côté.

Puis elle lâcha tout-à-fait la colonne et tomba, ou plutôt se laissa glisser dans la rue presque sans bruit comme un nuage... sa tête frappa la dernière des marches. Nous comprîmes alors, mais seulement alors; et lorsque nous nous précipitâmes dans la rue — deux matelots avaient déjà relevé la petite négresse — elle était morte.
Adolphe PELLIÉ.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1306) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE,

D'objets composant un fonds de tapissier, tels que divans, canapés, chaises, fauteuils, divers coupons en velours et en coton couleur; franges, ornemens, dix-huit pièces tapisserie, dix-huit banquettes recouvertes en étoffe, objets mobiliers, etc. etc., dépendant de l'actif de la faillite du sieur Jean-Marie Duperret, ci-devant tapissier à Lyon, à l'angle de la place Bellecour et de la rue St-Dominique.

Le mercredi vingt-trois septembre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le domicile dudit sieur Jean-Marie Duperret, ci-devant marchand-tapissier à Lyon, à l'angle de la place Bellecour et de la rue St-Dominique, au rez-de-chaussée, et par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères, en détail et au comptant, des objets ci-après :

1^o Divers canapés, fauteuils, chaises, garnis et non garnis; divers coupons d'étoffe coton couleur, autres coupons en velours et en crin; franges, divers ornemens en bois doré, boucles, agrafes et clous aussi dorés; dix-huit banquettes en bois noyer, foncées en crin, recouvertes en étoffe de crin; dix-huit pièces de tapisserie ou tentures, et autres;

2^o Un beau lit en bois noyer à deux dossiers, avec son sommier; secrétaire, commode à dessus de marbre, une pendule en cuivre doré, plusieurs glaces de diverses grandeurs, un divan en bois noyer garni de son garde-paille et traversin, un placard en bois sapin, une armoire en bois noyer, une banque en noyer, divers rideaux, cent quarante bouteilles pleines de vin, bouteilles vides, cruches en grès, étagères en chêne, échelles doubles et simples, un poêle en fonte, et autres objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication.

Ladite vente aura lieu à la requête de MM. Claudius Empaire et Claude Prémillieux, syndics provisoires à la faillite du sieur Jean-Marie Duperret, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, laquelle a été dûment enregistrée.

(1293 2) VENTE JUDICIAIRE

D'une fort jolie construction en bois et briques, formant maison d'habitation et hangar à la suite, sise aux Petits Brotteaux, entre le cours Bourbon et le Rhône, sur les terrains des hospices civils de Lyon.

Le lundi, vingt-huit septembre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, il sera procédé, à la ville de la Guillotière, au lieu des Petits-Brotteaux, entre le Rhône et le cours Bourbon, à la vente aux enchères et au comptant, d'une baraque très bien construite et en très bon état, en bois, briques et plâtre, formant au levant un logement composé de rez-de-chaussée et premier étage, et au couchant un hangar.

Cette baraque sera vendue à la requête du sieur François Chavet, marchand de bois, demeurant à la Guillotière, cours Bourbon au préjudice du sieur Jean-Baptiste Bernard, charpentier, demeurant audit lieu, en vertu d'un jugement du tribunal civil et d'un arrêt de la cour royale de Lyon, en date des vingt-six février et treize juin mil huit cent trente-cinq.

(1312) Demain, dix-huit du courant, neuf heures du matin, sur la place Sathonay à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en chaises, garde-manger, tables, commode, garde-robe, soufflets de forge, étaux, outils de charron-forgeur, raies, jantes, roues, bois, etc., etc.

(1313) Demain, dix-huit de ce mois, dix heures du matin, sur la place Grenouille à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en banques, balances, tables, poêles, réchaud, tonneaux, nippes, linge, hardes, bonbonne, bouteilles, chaudrons, marmites, matelas, couvertures, etc., etc.

ANNONCES DIVERSES.

(1305) VENTE AUX ENCHÈRES, Place Sathonay.

Jeudi 17 septembre 1835, à neuf heures du matin, sur la dite place, il sera vendu par le ministère d'un commissaire-priseur, un mobilier ainsi que des métiers et accessoires pour la fabrication des étoffes de soie.

(1307) VENTE APRÈS DECÈS, Du mobilier délaissé par dame Antoinette Blessig, qui était rentière, et demeurait à Lyon, côte des Carmélites n° 23, au premier.

Le jeudi dix-sept septembre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, et jours suivans, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier suivant :

Se composant de : plusieurs bois de lits, matelas, garde-paille, traversins couil et plumes, couvertures en laine et en coton, couvre-pieds, rideaux de croisées, hardes et linge à l'usage de femme, linge de table et de cuisine, glaces, trumeaux, pendules, meubles de salon, chaises et fauteuils bois et paille, vases en porcelaine, chandeliers cuivre argenté, armoire, secrétaire, commode bois noyer, tables, toilette, table à manger et autres; grille de cheminée, faïence, verroterie, ferblanterie, ustensiles de cuisine, bouteilles vides, deux tonneaux de vin rouge de pays, environ 300 volumes, divers ouvrages complets et incomplets, et quantité d'autres objets.

Le samedi dix octobre mil huit cent trente-cinq, l'on procédera à la vente de l'argenterie et des bijoux dépendant de ladite succession, lesquels se composent de 3,100 grammes d'argenterie, une montre, bagues et bracelets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudication, et à la charge de l'adjudicataire.

(1311) VENTE APRÈS DECÈS

D'un mobilier et d'une récolte de raisins pendante par racine, au petit Ste-Foy, chemin des Aqueducs, près du fort St-Irenée, dans la maison de campagne des héritiers de M. Laguaitte.

Dimanche prochain vingt septembre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, il sera, par un commissaire-priseur, procédé, audit lieu, à la vente aux enchères du mobilier et de la récolte de raisins, dépendant de la succession de M. Claude Laguaitte.

Le mobilier se compose de batterie de cuisine, lits garnis, linge de corps et de table, hardes à l'usage d'homme, commodes, secrétaire, tables, chaises, fauteuils, glaces, armoires, vins en fûts et en bouteilles, instrumens aratoires, vases vinaires, bouteilles vides, bois à brûler, etc. etc.

(1293 2) VENTE

D'un fonds de café, en l'étude de M^e Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n. 14.

Le 24 septembre, présent mois, à 10 heures du matin, il sera procédé, en l'étude dudit M^e Morand, à l'adjudication volontaire d'un fonds de café, situé dans la rue principale du faubourg le plus fréquenté de Lyon.

S'adresser audit M^e Morand, chargé des renseignements et de traiter avant le jour de l'adjudication.

(1308) MONTAGNES FRANÇAISES.

Rue Charlemagne, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, faubourg de Lyon.

Aujourd'hui mardi quinze septembre mil huit cent trente-cinq, et jours suivans, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le local sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la continuation de la vente aux enchères et en détail, de tout le matériel, constructions en bois et maçonnerie, pompes, vieux fers, charpente, palissades, arbres et arbustes de diverses espèces, la plupart susceptibles d'être transplantés; et autres objets composant le susdit établissement.

NOTA. Les arbres devront être arrachés et non coupés, le terrain nivelé, par les acquéreurs de chaque lot, et le tout enlevé avant le vingt-deux novembre prochain;

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

(1309) A CÉDER de suite. — Un fonds de coutelier à Vaise. On remettrait les marchandises et la subrogation au bail des appartemens.

S'adresser à M. Chazal, notaire à Lyon, rue Lafond.

(1207 8) A VENDRE. — Maison située à Lyon, grande rue St-Georges, n° 98.

S'adresser au sieur Godemard, demeurant même rue, n° 43, au 1^{er} étage.

(1226 11) CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 10 septembre 1835, l'étude de M^e Biféri, avoué rue du Bœuf, n° 6, sera établie rue St-Etienne, n° 6, à l'angle de la rue St-Jean, près l'église.

ROYAL STNIFCORTH,
CIRAGE IMPERMÉABLE DE LONDRES,
Seul et unique Conservateur de la Chaussure et des Harnais.

Ce cirage est le plus beau, le plus commode et le plus économique qui ait jamais été connu; une seule pose dure au moins cinq à six jours.

Il est renfermé en flacons du prix de 90 centimes. Il se trouve chez les principaux débiteurs de tabac et quincaillers de la ville. (1275 3)

Importante Découverte.

MOYEN DE GUÉRIR LES DENTS SANS LES ARRACHER.

M. CHAMBARD, pharmacien à Lyon, quai d'Orléans, n° 31, (ancienne rue de la Pécherie).

Par une légère opération, guérit, sans faire le moindre mal, les douleurs de dents les plus aiguës.

Déjà plusieurs milliers de personnes, guéries par cet ingénieux moyen, en attestent l'efficacité.

TEINTURE approuvée par l'académie de médecine, pour calmer les douleurs de dents, arrêter la carie, et entretenir la fraîcheur de la bouche.

POUDRE VÉGÉTALE pour blanchir parfaitement les dents, sans en altérer l'émail. (1310)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de Séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DEMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (1256 5)

BOURSE DE PARIS du 13 septembre.

Les fonds, qui avaient d'abord fléchi, se sont relevés, sans cause connue, vers la fin de la bourse. L'incertitude où l'on est encore sur la situation politique de Madrid et les divers bruits qui circulent à ce sujet, ont paralysé la spéculation sur les fonds espagnols.

Cinq pour cent,	107f 30	107f 35	107f 30	107f 35
— fin courant,	107f 30	107f 40	107f 30	107f 40
Quatre pour cent,	"	"	"	"
Trois pour cent,	79f 75	79f 80	79f 75	79f 80
— fin courant,	79f 80	79f 90	79f 75	79f 90
Rentes de Naples,	97f 75	97f 80	97f 75	97f 80
— fin courant,	97f 90	97f 90	97f 90	97f 90
Rentes perpétuel.,	30	114 3/8		
Emprunt cortès,	30			
Act. de la banque,	2062	50		
Quatre canaux,	1267	50		
Caisse hypothec.,	670			
Emprunt d'Haïti,	345			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.